

## 756 – Autres subventions

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
13 décembre 2018

*L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre à 19 heures 30*  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de M. BOULEAU, Maire

Étaient présents :

MM. Greuin, Cammal, Mme Quaix, M. Laurent, Mme de Metz, M. Fagart, Mme E Silva, Mme Constantin, M. Colpin, Adjoint

Mme Damion, MM. Thomas, Vauconsant, Tuisat, Tindillère, Mme Bourdin, M. Damon, M. Pelloille, Mmes Pereira, Flandry, Bremond, Chevallier, M. Hidas, Mme Pedro, M. Ravoyard, Mme Charentus, M. Cerveau, Conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme Escandon

Absents excusés ayant donné pouvoir :

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| M. Cornée       | à M. Cammal    |
| Mme Cadier      | à Mme de Metz  |
| M. Dahmani      | à M. Pelloille |
| M. Delief       | à M. Bouleau   |
| Mme de Crémiers | à M. Ravoyard  |

Secrétaire de séance : Madame Chevallier

| <u>Nombre de Conseillers</u> |    |
|------------------------------|----|
| En exercice                  | 33 |
| Présents                     | 27 |
| Votants                      | 32 |

### Délibération n° 2018/12/10

**OBJET : Vote d'une subvention d'équilibre 2019 pour le service du transport à vocation sociale**

*Vu l'instruction comptable M14,*

*Vu l'instruction comptable M43,*

Le Rapporteur indique au Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, il a été voté un budget annexe pour le service municipal de transports occasionnels de voyageurs à vocation essentiellement sociale.

La loi d'Orientation des Transports Intérieurs permet aux autorités organisatrices de prélever des fonds sur le budget général pour les affecter aux dépenses du service de transport qu'elles exploitent. Ces contributions peuvent aussi concourir à l'équilibre du budget annexe de la régie.

Vu le caractère social de ce service, et pour équilibrer le budget, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre de **124 700 €** qui sera inscrite en dépense au compte 65738 du budget principal et en recette au budget annexe du Transport au compte 774.

### LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- après en avoir délibéré,
- sur avis favorable de la commission finances, budget, assurances, fiscalité et commande publique du 11 décembre 2018,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre de 124 700 € au budget annexe du transport à vocation sociale pour l'année 2019.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
le : 21/12/2018

Pour extrait conforme  
à Gien, le 21 décembre 2018

Le Maire,  
Christian BOULEAU

